XYLO MUHC 50

TRAITEMENT DU BOIS PREVENTIF ET CURATIF INSECTICIDE

* garantie 10 ans décennale

1. PRESENTATION

XYLO MU HC 50 permet un traitement **préventif et curatif des bois de type feuillus et résineux** en **usage intérieur** et de **classe 1** conformément à la norme NF EN 335. Ce produit contient un nouveau système émulgateur permettant **une meilleure pénétration des matières actives** insecticides. Elaboré dans un souci de performances et de respect de l'environnement et des applicateurs, la quantité de COV (Composés Organiques Volatils) est réduite par rapport à des systèmes de traitement traditionnel.

2. DOMAINE D'APPLICATION

- Tous les **bois attaqués et devant être protégés** par des insectes à larves xylophages (capricornes, lyctus, vrilettes, termites).

3. MODE D'EMPLOI

Traitement préventif

Préparation des bois

Nettoyer et dépoussiérer la pièce de bois.

Homogénéiser le bidon avant la dilution.
Diluer à raison de 1 L dans 99 L d'eau.

Mise en œuvre

XYLO MUHC 50 doit être **appliqué que sur bois nus**. Pour réaliser un traitement efficace, **XYLO MUHC 50** doit être appliqué sur toutes les faces des bois concernés ainsi que sur les coupes et les extrémités. En conséquence, il est indispensable de procéder à toutes les déposes permettant d'atteindre les parties cachées contaminées.
Si le bois est déjà en place, le traitement est beaucoup plus difficile car il faut prévoir des injections au niveau des encastrements des pièces dans la maçonnerie.
2 modes de procédés usuels :

- par trempage court pendant 3 minutes.
- par double pulvérisation (travailler à 2 ou 3 bars de pression et éviter la formation d'un brouillard).

Consommation : **De 2 à 4 m²/L** de **XYLO MUHC 50** dilué soit de 20L à 40 L/m^3 (la consommation varie en fonction de l'essence et de la siccité du bois).

Traitement curatif des bois en place

Les procédés curatifs ne doivent être appliqués qu'à des pièces de bois dont la résistance mécanique n'a pas été amoindrie.
Un sondage sera effectué à différents endroits pour déceler les foyers d'infection, on pratiquera un bûchage et un décapage des parties contaminées.

Préparation du support

Les murs et les sols contaminés par des insectes xylophages seront traités avec **TERMIVOR HC 100** voir fiche technique.
Les bois seront préparés de la façon suivante :

- Sondage au moyen d'un instrument pointu.
- Eliminer par bûchage le bois vermoulu en surface afin de mettre à nu le bois sain à l'aide d'une hachette ou herminette.
- Remplacer les pièces ayant perdu leurs caractéristiques mécaniques par du bois traité.

Finir par un nettoyage soigneux et un dépoussiérage de toutes les surfaces à traiter.

Homogénéiser le bidon avant la dilution.
Diluer à raison de 1 L dans 49 L d'eau.

Mise en œuvre de l'injection

Le traitement se fera en profondeur par injection.
Tous les bois ayant comme dimension :

- bois rond : ∅ > 100 mm,
- bois équarri : l > 50 mm et L+l > 170 mm,

doivent être traités, qu'ils soient apparemment attaqués ou non, de la façon suivante : Pour cela utiliser notre **KIT D'INJECTION (code 1103)**.

- Forage de puits de diamètre 8 à 15 mm.
- Les trous sont espacés de 15 cm pour les pièces maîtresses (poinçons, pannes, arbalétriers) à 30 cm pour les pièces secondaires (chevrons,). Pour des sections supérieurs à 10x10cm. Percer en quinconce jusqu'aux 2/3 de l'épaisseur du bois.
- Les puits seront disposés en quinconce et ne doivent pas diminuer de façon sensible les résistances mécaniques des pièces de bois.
- Le nombre de puits ne doit pas être inférieur à 3 par mètre.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE
42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 14 40 40
Fax 04 73 14 40 44 - Site web : www.dorthz.com
SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 408 948 834 R.C.S Clermont-Ferrand – Code APE 2059 Z

XYLO MUHC 50

TRAITEMENT DU BOIS PREVENTIF ET CURATIF INSECTICIDE

- **XYLO MUHC 50** est introduit dans les puits, soit sous pression à l'aide de matériel approprié (pression < à 5 bars), soit par remplissages répétés, à refus.
- Reboucher les puits à l'aide de tourillons en bois traités.
- Les puits seront percés de la façon suivante :

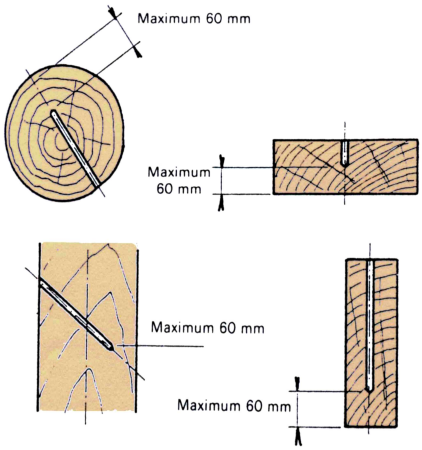

Application finale

Tout traitement curatif doit être suivi d'une double pulvérisation à pression réduite (afin d'éviter la formation d'un brouillard) sur toutes les zones traitées. Consommation :**De 2 à 4 m²/L** de **XYLO MUHC 50** dilué soit de 20L à 40 L/m^3 (la consommation varie en fonction de l'essence et de la siccité du bois).

Remontées de tanin : **XYLO MUHC 50** peut provoquer des remontées de tanin sur certains bois. Il est donc conseillé de faire un essai au préalable. S'il y a une remontée de tanin qui nuit à l'esthétique du bois, appliquer sur le bois **DEGRISANT BOIS** après séchage.

Finition : Après le temps nécessaire au séchage, les bois traités peuvent être peints ou vernis avec les produits de finitions usuels.

Ne pas appliquer une finition filmogène, de type vernis, avant 48 heures. Ce délai peut varier suivant les conditions d'ambiance (température et hygrométrie) ou la nature des finitions. Il est donné à titre d'indication.

4. CARACTERISTIQUES

Matière active : Cyperméthrine 16%.

Traitement ultérieur : Recouvrable par tous types de peinture ou lasure.

Délai de séchage : Maintenir sous abri 48 heures minimum 48 heures afin que les matières de fixent sur dans le bois. Séchage à cœur :3 à 4 semaines. **Humidité des bois : *<18%.***

Eviter toute application sur bois gelé ou givré.

Restriction d'utilisation : Ne pas appliquer sur support ou par température < à 5°C.

Consommation produit dilué : Jusqu'à 4 m²/L. Pour évaluer la consommation, faire un essai sur 1m².

Aspect dilué: Emulsion laiteuse.
Aspect au séchage : Incolore.
Température minimum d'application : + 5°C.
Nettoyage des outils : à l'eau.

5. AVANTAGES

- Ininflammable après émulsion.
- **Très économique.**
- **Ne graisse pas les bois.**
- Les bois traités conservent leur aspect naturel**.**
- Peut-être teinté avec **XYLOTEINTE.**

6. SECURITE D'EMPLOI

- Stocker le produit pur ainsi que les préparations à l'abri du gel, entre +5°c et +30°c.
- Conservation du produit pur 1 an en emballage d'origine fermé.
- Conservation des dilutions 6 mois en emballage fermé.
- Protéger les surfaces ne devant pas être traitées, ainsi que les plantes.
- Ne pas mettre en contact de polystyrène.
- Toutes les espèces de chauve-souris et de martinets étant protégés, veillez à ce qu'ils ne soient pas exposés à ce produit.
- Le stockage se fera dans son emballage d'origine, fermé, dans un local ventilé, sur un sol étanche aux solvants, à l'abri de sources de chaleur et de flammes.
- **(*)Pour la garantie produit : demander les conditions générales de la garantie et le cahier de traitement.**
- **Les bois traités en préventif ne devront pas subir de coupe, de recoupe et de ponçage.**

Attention : le produit étant très concentré, stocké au froid à une température <inférieure à +5°c, le prod uit

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE
42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 14 40 40
Fax 04 73 14 40 44 - Site web : www.dorthz.com
SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 408 948 834 R.C.S Clermont-Ferrand – Code APE 2059 Z

XYLO MUHC 50

TRAITEMENT DU BOIS PREVENTIF ET CURATIF INSECTICIDE

peut devenir plus épais et peut cristalliser à 0°c dans ce cas placer le bidon dans un local chauffé.
Le produit redevient liquide et conservera toutes ces qualités.

Conseils : Tout revêtement présent à la surface des bois doit être éliminé avant application du **XYLO MUHC 50 .** L'humidité des bois doit être inférieure à 18% et la température d'application supérieure à 5°C (Ne pas traiter les bois gelés, givrés ou mouillés). Traiter tous les bois en contact avec d'autres bois, assemblages et parties encastrées dans les maçonneries. Essuyer les coulures et flaques après application du produit. **Retraiter les bois en cas de coupe, recoupe, ponçage, humidité (traiter la source).** Ne pas réaliser de mélange sans notre assistance technique. **Tout rabotage ultérieur au traitement nécessite un nouveau traitement, car il élimine le traitement antérieur.** Sonder, bûcher et brosser les parties attaquées avant le traitement. **Ne pas traiter les meubles et boiseries en marqueterie ou recouverts de placage.**

Etiquetage
Contient de la cyperméthrine.
Phrases de risque :
R 20/22 Nocif par inhalation et par ingestion.
R37 Irritant pour les voies respiratoires.
R 50/53 Très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à longs termes pour l'environnement aquatique.
Phrases de sécurité :
S 2 Conserver hors de la portée des enfants.
S 13 Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.
S 20 Ne pas manger et ne pas boire pendant la manipulation.
S 24 Éviter le contact avec la peau
S 27 Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.
S 29 Ne pas jeter les résidus à l'égout.
S 36/37/39 Porter un vêtement de protection approprié, des gants et un appareil de protection des yeux/du visage.
S 61 Eviter le rejet dans l'environnement.
S 62 En cas d'ingestion, ne pas faire vomir. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

En cas de pulvérisation ou aspersion se protéger les voies respiratoires à l'aide d'un masque à cartouche filtrante contre les vapeurs de solvants organiques de type A1 ou A2. Portez vêtements et appareils de protection appropriés pour se protéger la peau, les mains, les yeux, le visage et les voies respiratoires. Se laver les mains après manipulation
Utilisez les biocides avec précaution, avant toute utilisation, lisez les étiquettes et les informations concernant le produit ainsi que la fiche de données de sécurité.

Informations : La Norme NF EN 335 (se reporter à cette norme pour d'autres informations) décrit cinq classes de risques, déterminés selon la destination de l'ouvrage :

Classe	Situation générale en service (type d'ouvrage)	Humi-dité du bois	Risques d'humidification	Insectes	Champi-gnons	Zone vulnérable
1	A l'abri des intempéries (lambris, parquets, menuiseries intérieures)	Toujours < 18 %	Aucun	Larves Termites		0 à 3 mm.
2	A l'abri des intempéries (charpentes, planchers, ossatures)	Parfois > 20 %	Occasionnels	Larves Termites	Pourritures superficielles à virulence faible	0 à 3 mm.
3 A	Non abrité, sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)	Souvent > 20 %	Fréquents **sans** stagnation d'eau	Larves Termites	Pourritures superficielles à virulence faible	0 à 3 mm (sans stagnation d'eau sur du bois debout)
3 B	Non abrité, sans contact avec le sol (bardages, menuiseries extérieures)	Souvent > 20 %	Fréquents **avec** stagnation d'eau possible	Larves Termites	Pourritures plus significatives, virulence modérée à forte	6 mm et plus en latéral et jusqu'à 30 à 50 mm en bois debout et assemblages
4	Contact avec le sol ou l'eau douce (pieds de poteaux, aménagements extérieurs)	Toujours > 20 %	Permanents avec rétention ou stagnation d'eau	Larves Termites	Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle	Tout le volume du bois (au minimum sur une partie des pièces)
5	Bois en contact avec l'eau de mer (piliers, pontons, bois immergés)		Permanents	Térébrants marins	Pourritures profondes à forte virulence. Pourriture molle	Tout le volume du bois

Toujours travailler dans les règles de l'art, selon les normes et DTU en vigueur. Les renseignements fournis par la présente Fiche Technique sont donnés de bonne foi, à titre indicatif. *Ils ne sauraient en aucun cas induire une garantie de notre part, ni engager notre responsabilité lors de l'utilisation de nos produits. Cette Fiche Technique annule et remplace toutes les versions antérieures. Compagnie France Chimie se réserve le droit d'apporter toute modification à ses produits sans avis préalable.*
Ce produit est destiné uniquement à un usage professionnel.

COMPAGNIE FRANCE CHIMIE
42/44 rue Georges Besse – 63100 CLERMONT-FERRAND – Tél. 04 73 14 40 40
Fax 04 73 14 40 44 - Site web : www.dorthz.com
SAS au capital de 1 000 000 € - Siren 408 948 834 R.C.S Clermont-Ferrand – Code APE 2059 Z